Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, politique étrangère et de sécurité commune

2000/2038(INI) - 14/11/2000

La commission a adopté le rapport de Elmar BROK (PPE-DE, D). Affirmant son soutien à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), élément essentiel en vue de garantir la paix et la liberté et de défendre les valeurs et les intérêts de l'UE, le rapport souligne que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme sont d'importants vecteurs de sécurité et de développement économique. Il salue en particulier les efforts de l'UE en vue de parvenir à l'abolition définitive de la peine capitale et à l'élimination de la torture. Il appuie l'élargissement dont la commission estime qu'il amènera la stabilité et la sécurité à l'échelle du continent. La commission considère toutefois que l'élargissement présuppose une profonde réforme interne de l'UE. Quant à la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECSD), elle est perçue comme un élément fondamental de la PESC et comme un pas important vers l'intégration européenne. Les États membres sont invités à arrêter un calendrier en vue de l'abolition de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), les fonctions résiduelles de cette organisation étant reprises dans le nouveau cadre institutionnel de l'UE, tel qu'il sera défini par la prochaine Conférence intergouvernementale. Sur les questions spécifiques, la commission soutient largement la politique de l'UE dans les Balkans et salue la nouvelle voie empruntée par le gouvernement yougoslave. Le rapport considère néanmoins que les nouvelles priorités de l'UE en matière de politique étrangère ne devraient pas être financées au détriment d'autres missions importantes. Il en découle que le plafond établi dans les perspectives financières devrait être relevé afin de faire face aux nouveaux défis financiers qu'implique la reconstruction de la Yougoslavie. La commission soutient la politique de l'UE envers la Russie, l'Ukraine, le Caucase et l'Afghanistan. Elle estime cependant que l'UE devrait s'engager davantage en Asie et se dit préoccupée de l'absence de tout progrès substantiel du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Elle regrette également l'émergence de différences entre les États membres à l'égard de la Corée du Nord. La commission demande aussi que l'Union accorde une place plus large à l'Afrique et déplore l'incapacité persistante de l'UE à jouer un rôle constructif en faveur de la paix au Proche-Orient. Le rapport souligne aussi l'importance du rôle du Parlement dans la PESC et la PECSD et demande l'implication des parlements nationaux des États membres et, sous certaines conditions, de ceux des pays candidats et des pays membres de l'OTAN non membres de l'UE dans le développement de ces politiques. Enfin, si elle salue les mesures prises afin de réformer l'organisation des relations extérieures, elle demande toutefois l'intégration dans la structure de la Commission du poste de Haut représentant pour la PESC.